

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 3 JUIN 2021*

**DELIBERATION N° 2021-05**

**Approbation du Procès Verbal du CA du 16 février 2021**

Le trois juin deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du vingt-cinq mai deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Capucine FEDRIGO – Ville d'Orléans
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Caroline SAMYN – Office National des Forêts
Xavier NICOLAS – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAUX – INRAE
Joël CROTTÉ – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire	Lénaïg LE NEN – Graine Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL – DRAAF Centre-Val de Loire	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Aude BOURON – FRC Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Mathilde DE CAQUERAY – Graine Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	François JOUBERT – Direction régionale OFB
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Jean-Claude BROSSIER – CESER
Clémence LEBLANC – Région Centre-Val de Loire	Pierre-Loup DEVOS – Paierie régionale

POUVOIRS

Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, URCPPIE, donne pouvoir à Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire.

23 administrateurs votants présents et 1 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**Considérant**

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 16 février 2021 transmis aux membres du CA,

**Décide à l'unanimité**

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 16 FEVRIER 2021**

**ETAIENT PRESENTS :**

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire  
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire  
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire  
Joël CROTTÉ, Région Centre-Val de Loire  
Alix TERY-VERBE, Région Centre-Val de Loire  
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord  
Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE  
Annick GOMBERT, PNR Brenne  
Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire  
Jean-Claude MORIN, Département du Cher  
Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité  
Frédéric MICHOU, Office français de la biodiversité  
François JOUBERT, Office français de la biodiversité  
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire  
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE

Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire  
Valérie BOUCHAUD-VOLLEAU, Union Régionale des CPIE  
Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
Michel PREVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture  
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :

Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire

Fanny PIDOUX, Région Centre-Val de Loire  
Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire  
Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire  
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire  
Charles de GEVIGNEY, Région Centre-Val de Loire  
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité  
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité  
Samuel SEMPÉ, Office français de la biodiversité  
Thérèse PLACE, DREAL Centre-Val de Loire  
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire  
Ghislaine de BENGY, Département du Cher  
Patrice BOIRON, PNR Brenne  
Gilles CLEMENT, Communauté de communes Grand Chambord  
Emmanuel DENIS, Tours Métropole Val de Loire  
Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans  
Caroline SAMYN, Office National des Forêts  
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire  
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire  
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire  
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire  
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire  
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière  
Anne VAÇULIK, Préfecture – SGAR

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Céline CERVEK, Chambre Régionale d'Agriculture  
Clémence LEBLANC, Région Centre-Val de Loire  
Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir  
Estelle MÉNAGER, Département d'Eure-et-Loir  
François BARRAULT, Tours Métropole Val de Loire  
Frédéric BRETON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
Géraud DE SAINT ALBIN, Région Centre-Val de Loire  
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
Jean-Claude BROSSIER, CESER  
Julien LEVRAT, Graine Centre-Val de Loire  
Lucile FILIPIAK, FNE Centre-Val de Loire  
Mellie GRATEAU, URCPIC Centre-Val de Loire  
Nathalie FRANÇOIS, Région Centre-Val de Loire  
Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire  
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire  
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire  
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire  
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire  
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire  
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire  
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Annick GOMBERT, Région Centre-Val de Loire  
Alain MACHENIN, Fédération régionale des chasseurs, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

26 présents ; 23 votants ; 2 pouvoirs.

**Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.**

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

## 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2020

Délibération

**Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**  
*25 voix « pour ».*

## 2. Programme d'actions

### 2.1. Présentation des principaux projets en cours, issus de la feuille de route annuelle

Information

L'équipe ARB présentent les différents projets en cours d'élaboration.

A noter que seuls 4 d'entre eux sont présentés en séance : les modalités d'animation du dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN), l'avancée du projet de Portail numérique de la biodiversité et ses prochaines étapes, la rencontre-débat du 19 mars sur « biodiversité et agriculture », le panorama 2020 de la biodiversité à publier mi-février. L'animation territoriale « solutions fondées sur la nature » fera l'objet de la discussion stratégique de séance.

Il est précisé que pour tous questionnements, ou besoin de précisions sur les autres projets, des réponses pourront naturellement être apportées en séance.

#### Axe 1 : Accompagner les acteurs dans les territoires

##### **Territoire engagé pour la nature (TEN)**

L'AAP ouvert au second semestre 2020 s'est clôturé fin décembre avec 16 nouvelles collectivités candidates. L'évaluation est en cours et le jury se tiendra le 11 février. L'annonce des lauréats est prévue début mars. Un évènement est envisagé lors du mois de la biodiversité (15 mai – 15 juin) pour valoriser les nouvelles collectivités engagées et annoncer la réouverture du dispositif du 15 juin au 15 décembre 2021.

L'intérêt grandissant des collectivités pour ce dispositif a conduit le collectif régional à repenser l'accompagnement proposé aux collectivités reconnues.

##### Propositions du collectif :

- Maintenir l'accompagnement amont à la candidature
- Maintenir les « RDV de lancement » des lauréats
- Mettre en place le bilan en fin de reconnaissance (seront concernés en 2021 : Cheverny, Ingré, La Celle, Luçay-le-Mâle et Chartre Métropole)
- Répondre aux sollicitations ponctuelles des lauréats
- Créer des évènements collectifs réservés aux lauréats

Ces temps collectifs réservés aux collectivités engagées pourront permettre la montée en compétence de ces territoires en facilitant le partage d'expérience et l'apport technique de structures partenaires.

La programmation d'ateliers TEN envisagée en 2021 est la suivante :

- En avril : Thème : **l'arbre en ville**
  - Format : webinaire 2h30
  - Intervenants possibles : collectivités TEN + 1 expert (Plante et Cité sur barème de l'arbre ?)
- En juillet : Thème : **gestion des cimetières**
  - Format : présentiel ½ journée
  - Intervenants possibles : collectivités TEN + experts + démonstration matériel ?
- En novembre : Thème : **biodiversité dans les documents d'urbanisme**
  - Format : webinaire 2h30
  - Intervenants possibles : collectivités TEN + 1 expert (CEREMA ?)

L'objectif national est la reconnaissance de 1 000 collectivités TEN d'ici fin 2022.

Il est proposé 2 thématiques pour les futures réflexions à mener :

- Comment intégrer les EPCI qui souhaitent être candidats au dispositif ?  
Cette question de l'extension de TEN aux intercommunalités a été soulevée par le groupe de travail.
- Biodiversité et entreprises  
TEN est décliné en 3 volets : Territoire, Entreprises et Partenaires Engagés pour la Nature.  
Le volet Entreprises a fait l'objet de tests sur quelques territoires et a vocation à être déployé largement en région. Un groupe de travail est en cours d'installation pour organiser ce déploiement.  
Le volet Partenaires quant à lui est un dispositif national qui n'a pas vocation à être territorialisé. Il s'adresse à toute structure qui ne soit ni collectivité ni entreprise, comme les associations (des maires, culturelles, sportives...), ou les fédérations (Parcs, élus...) et qui souhaitent prendre des engagements en faveur de la biodiversité.

La réalisation d'un ABC/IBC est une condition indispensable en Centre-Val de Loire pour une reconnaissance TEN, soit qu'il ait déjà été réalisé, soit qu'il soit sur le point de l'être (en justifiant d'un avancement suffisant des échanges auprès des associations).

### **Animation territoriale « solutions fondées sur la nature »**

Voir au 2.2 la présentation de cette action qui, du fait de son interrelation avec de nombreux autres projets, constitue le sujet stratégique de la séance pour échanges.

### **Animation auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivière**

La journée du réseau régional des techniciens de rivière et des gestionnaires d'espaces naturels se tiendra le 20 avril. Le thème retenu porte sur « Le changement climatique en Centre-Val de Loire : quels impacts sur les milieux et les activités, et quelles adaptations ? ». A ce jour un format webinaire est privilégié. Si les conditions sanitaires le permettent, la rencontre avec visite de terrain sur le bassin versant de l'Indre au sud de Tours, sera organisée.

Est également en cours d'organisation la Semaine des rivières qui se tiendra du 30 mai au 6 juin, et dont la programmation valorisera les animations proposées sur les milieux aquatiques et les zones humides par tout type de structures (syndicats de rivière, communautés de communes, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations...). Les animations seront à saisir directement sur le site Découverte Nature.

Une dizaine de territoires sont actuellement accompagnés afin d'aboutir à la mise en œuvre de contrats territoriaux sur la période 2021-2023.

### **Animation du comité des financeurs**

Dans le cadre de ses missions pour faciliter l'accès aux financements, l'ARB accompagne le déploiement en région des différentes mesures du plan de relance ayant un lien avec la biodiversité, notamment en

relayant les appels à projets (AAP) correspondants aux acteurs régionaux. Ont ainsi été diffusés les AAP suivants :

- DREAL : AAP « restauration écologique » clôturé le 29/01 disposant d'une enveloppe de 1 M€, et AAP « fonds friches – recyclage du foncier » qui sera clôturé le 28/02, et disposant d'une enveloppe de 6,3 M€ ;
- OFB : AAP Atlas de la biodiversité communale (ABC) 2021 ouvert jusqu'au 15/03, avec une enveloppe de 4 M€, et l'AAP « restauration » ouvert jusqu'au 20/04 disposant d'une enveloppe de 4M€ ;
- Ministère de l'Agriculture : « renouvellement forestier », « développer les projets au service d'une alimentation saine et locale au cœur des territoires », « jardins partagés », « planter des haies »... ;
- ADEME : « travaux de dépollution des friches ».

A noter que le calendrier imposé par les cadres européen et national du Plan de relance contraint fortement les durées d'ouverture des appels à projets et de réalisation des projets : les crédits devront être engagés avant fin 2022 et versés avant fin 2023.

L'ARB contribue également aux discussions techniques de construction de l'AAP de la DRAAF relatif au programme « planter des haies ».

Enfin, certains de ces appels à projets vont mobiliser le comité des financeurs en tant que jury pour examiner les projets déposés, comme en 2020 lors de l'appel à projet « MobBiodiv'2020 » de l'OFB.

## Axe 2 : Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

### **Finalisation du Portail de la biodiversité, rédaction des contenus et mise en ligne**

Le Portail de la biodiversité à vocation à devenir une référence pour tous les acteurs régionaux et tous les types de publics. Il sera un média de partage, de valorisation et de diffusion des connaissances scientifique et techniques, des expériences des acteurs et des outils pratiques. Il vise à valoriser la biodiversité et les actions du collectif ARB sur le territoire régional. Il est pensé comme un métissage entre un site institutionnel, un webzine (magazine publié sous forme de site internet) et un centre de ressources.

A partir des réflexions initiées en 2019 et avec l'appui du comité de pilotage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis en 2020 d'affiner les contours du projet. Différentes étapes essentielles à sa définition ont été conduites pour ce faire : enquête auprès des membres sur leurs attentes et besoins, enquête auprès d'un panel d'utilisateurs potentiels, analyse comparative de sites similaires, définition de l'arborescence du futur portail, choix des fonctionnalités générales du site.

Le cahier des charges pour le développement a été rédigé sur cette base et la consultation lancée en décembre dernier. L'analyse des 3 offres reçues est en cours : auditions le 3 février et réunion de la CAO le 17 février pour valider le choix du prestataire. Le lancement avec le prestataire qui sera retenu est prévu le 8 mars prochain.

Nous entrons désormais dans la phase de conception du site, tant sur le volet numérique et graphique que sur ses contenus ; la contribution des membres est essentielle. Aussi, une réunion ouverte est prévue le 19 février, associant le comité de pilotage ainsi que des collègues « ciblés » et toute personne volontaire au sein des structures membres, afin de :

- Présenter la ligne éditoriale du Portail et son arborescence
- Expliquer la méthodologie collaborative de production des contenus à partir d'un calendrier global
- Proposer à chacun de se positionner sur les temps de travail dédiés à chaque rubrique

Voir la revue de projet de janvier explicitant l'étape actuelle en **annexe 2**.

Il s'agit d'un projet de fond pour l'Agence. L'objectif est de pouvoir rendre service au maximum à l'ensemble des futurs utilisateurs en leur facilitant l'orientation vers toutes ces ressources qui sont aujourd'hui naturellement réparties dans les différentes structures. Ainsi le Portail jouera un rôle de facilitation qui était très attendu depuis la préfiguration de l'Agence.

### **Organisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » et du jeu concours « Raconte-moi ta biodiversité »**

Naturellement dehors se tiendra du 15 mai au 15 juin prochains. L'information a été communiquée aux membres et acteurs régionaux afin que les animations proposées par chacun puissent être centralisées. Les retours sont attendus d'ici fin mars afin de permettre ensuite la communication de l'événement. Les animations proposées seront à saisir directement sur le site Découverte Nature.

Le jeu concours « Raconte-moi ta biodiversité » sera également renouvelé à cette occasion. La diversité des formats reçus en 2020 (poésie, dessins, vidéos, photos...) nous amène à envisager différentes catégories.

Les animations seront organisées dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur. Les acteurs souhaitant monter un programme doivent se faire connaître au plus tard le 31 mars. La saisie des animations sur la plateforme *Découverte nature*, pourra se faire jusqu'à fin avril. L'exposition « La biodiversité et nous » pourra être mise à disposition lors des animations si besoin. Le jeu concours « Raconte-moi ta biodiversité » est prolongé jusqu'à fin août afin de faire coïncider la remise des prix avec la tenue du Congrès mondial de la Nature organisé par l'UICN du 3 au 11 septembre à Marseille.

La semaine des rivières, portée conjointement par la Région et l'Agence de l'Eau, conserve sa communication en propre tout en étant relayée dans le cadre du mois de la biodiversité.

### **Animation en Centre-Val de Loire de la journée mondiale des zones humides**

En l'absence d'animation en Centre-Val de Loire, et sollicitée par RAMSAR France, l'ARB a accepté de coordonner cette journée mondiale dans notre région. Cette année marque de plus le cinquantenaire de la signature de la convention internationale le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. 170 Pays sont signataires de cette convention, et la France qui compte 50 sites RAMSAR est le Pays réalisant le plus d'animations chaque année à cette occasion.

Cette 1<sup>ère</sup> année de coordination est l'occasion de tester la mobilisation des acteurs en région.

Les zones humides sont donc à l'honneur tout au long du mois de février : étangs, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... autant de milieux indispensables à la biodiversité. Outre la biodiversité qu'elles accueillent, ces zones humides apportent de précieux services tels que la régulation des crues et inondations, la lutte contre le dérèglement climatique, l'épuration de l'eau... L'ARB publie une série d'articles valorisant des actions portées par ses membres en faveur de ces milieux.

### **Organisation de journées d'échanges techniques ou à l'attention des élus**

Un webinaire « *Solutions d'adaptations fondées sur la nature : préparer son territoire au changement climatique* » a été organisé le 28 janvier. A destination des collectivités, le programme a notamment comporté des retours d'expériences et présentations d'actions concrètes sur les thématiques des zones humides, de l'érosion des sols et des cours d'écoles résilientes ; autant de solutions qui permettent d'adapter les territoires face aux enjeux climatiques. Il a rassemblé 170 participants.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation de l'ARB au réseau Oxygène porté par la Région (réseau d'échange sur les projets de territoire et initiatives de développement économique, social et environnemental), l'ARB travaille avec l'association Villes au Carré, animatrice du réseau, à la construction d'un atelier.



Le thème retenu porte sur la nature en ville, en lien avec le déploiement des solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients. Le programme est en cours d'élaboration. Cet atelier se tiendra le mardi 16/03 après-midi en visioconférence et sera également valorisé dans le cadre de la COP régionale et des animations proposées en février et mars suite à la signature du 1<sup>er</sup> accord COP.

### Axe 3 : Connaître et observer la biodiversité

#### **Publication du 1<sup>er</sup> panorama annuel de l'Observatoire**

Le 1<sup>er</sup> panorama annuel de l'ORB va être publié ce début d'année, avec pour objectif d'y retrouver une rétrospective annuelle des chiffres clés et observations concernant la biodiversité régionale. Cette publication permettra désormais de valoriser chaque année l'avancée des connaissances, *l'Etat des lieux régional* étant lui réalisé tous les 5 ans (sa prochaine publication est prévue en 2022).

A noter en complément, la publication des chiffres clés de la biodiversité en France et en Centre-Val de Loire, afin de disposer d'éléments de présentation et de comparaison, entre les échelles nationale et régionale.

[Panorama et chiffres-clefs | ORB Centre - Observatoire Régional de la Biodiversité du Centre-Val de Loire \(observatoire-biodiversite-centre.fr\)](http://observatoire-biodiversite-centre.fr)

#### **Publication de nouveaux indicateurs régionaux**

Deux nouveaux indicateurs sur la biodiversité et la forêt sont en cours de finalisation et 2 autres sont initiés pour compléter cette entrée. Le travail se poursuit par ailleurs pour la détermination de 6 indicateurs complémentaires sur l'eau et la biodiversité (état des masses d'eau, linéaires de cours d'eau restaurés...). Cet enrichissement du socle d'indicateurs est toujours le résultat d'une concertation et d'une démarche collaborative avec les acteurs régionaux référents ainsi que les animateurs des pôles thématiques et les co-pilotes de l'Observatoire.

L'actualisation des indicateurs pour lesquels la donnée est disponible est réalisée en continu.

[Les indicateurs | ORB Centre - Observatoire Régional de la Biodiversité du Centre-Val de Loire \(observatoire-biodiversite-centre.fr\)](http://observatoire-biodiversite-centre.fr)

#### **Organisation d'une journée « Végétal local » à destination des jeunes en formation**

Cette journée se tiendra le 25 mars 2021 sur le site du lycée du Chesnoy à Montargis. Elle est à destination des jeunes en formations aménagement, forestier, pépiniéristes et horticulteurs ainsi qu'aux producteurs déjà ou nouvellement installés, avec l'objectif d'une sensibilisation aux plantations locales. La matinée sera accessible à distance en direct pour les lycées agricoles de la région et les producteurs. Selon les conditions sanitaires, le présentiel est limité aux jeunes des sites du LEGTA ainsi qu'à ceux du lycée horticole de la Mouillère pour ne pas excéder 160 personnes.

La conception d'une seconde journée est lancée pour réalisation à l'automne, avec pour cible le public agricole (conseillers des chambres d'agriculture, conseillers agroforestiers, fédération des chasseurs).

*Cette journée est annulée en raison du contexte sanitaire, par précaution compte tenu des flux d'élèves générés, et sera proposée à l'automne 2021.*

### Axe 4 : Animer le collectif ARB

#### **Organisation du second séminaire interne sur « la biodiversité et l'agriculture »**

La journée d'échanges du 6 octobre 2020 a permis de clarifier les attentes collectives et les contours de la démarche, tant pour la rencontre-débat que pour le séminaire.

Le groupe de travail dédié a depuis affiné le programme de la rencontre débat (voir le programme en **annexe 3**) qui se tiendra finalement le 19 mars après-midi. Le format webinaire est en cours de préparation, mais l'hémicycle est également réservé au Conseil régional si les conditions sanitaires permettent une rencontre en présentiel.

Cette rencontre a pour objectif, à partir de témoignages, de permettre une acculturation des membres ARB, terrain nécessaire pour envisager ensuite lors du séminaire interne les axes de travail potentiels pour l'équipe ARB et le collectif.

Le séminaire se tiendra ensuite le 23 avril avec pour objectif de définir collectivement les actions potentielles à déployer par l'Agence, la coopération à mettre en place pour le bon aboutissement des projets envisagés.

3 grands temps sont prévus lors de la rencontre-débat, suivis d'échanges avec les participants :

- Etat des lieux régional de la biodiversité et l'agriculture (avec quelques indicateurs nationaux)
  - o Préparé par ARB/Chambre Régionale Agriculture/DREAL/FNE CVL
- Comprendre les freins et les leviers : approche sociologique
  - o Sébastien Baron - Conseiller agricole Chambre Départementale d'Agriculture du Loiret
  - o Jean-Marc Meynard – AgroParisTech
  - o Extrait vidéo Vincent Bretagnolle
- Table ronde retours d'expériences : « Regards croisés sur des actions concrètes en faveur de la biodiversité »
  - o Olivier Vasseur, céréalier en Eure-et-Loir
  - o Bruno Dechêne, éleveur bio en Indre et Loire
  - o Emmanuel Vasseneix, président directeur général de la Laiterie St-Denis de l'Hôtel
  - o Blandine Grillon, botaniste spécialisée dans les milieux agricoles

Des remerciements sont adressés aux collègues qui se sont impliqués dans le groupe de travail restreint pour la conception de cet important travail collaboratif, mené à partir des besoins exprimés par le CA. Le rendu des travaux menés seront également valorisés dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité.

### **Animation des coalitions COP**

Les travaux des 2 coalitions COP « végétalisation » et « zones humides » ont été lancés. Ceux de la coalition « compensation carbone » le seront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

L'objectif de ces démarches consiste à déterminer avec les contributeurs la production à laquelle on souhaite aboutir, et le calendrier de travail correspondant.

#### Coalition végétalisation :

La réunion de lancement a permis de valider une définition partagée de la « végétalisation », de convenir d'outils de partage des démarches connues sur ce thème pouvant servir de référence, d'échanger sur les objectifs et la méthodologie souhaités. Le calendrier de travail prévoit une finalisation de la stratégie régionale en 12 à 18 mois.

#### Coalition zones humides :

Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 16 novembre dernier, l'occasion de cerner ensemble les contours de cette coalition et le champ important des attendus. Il s'agit de trouver comment communiquer autrement sur les zones humides et permettre aux collectivités d'intégrer l'importance de connaître, restaurer et maintenir des zones humides fonctionnelles pour mieux préparer les territoires aux enjeux de demain.

#### Coalition compensation carbone :

Des échanges ont eu lieu avec la chambre régionale d'Agriculture et l'ONF pour préciser l'objectif de cette coalition et envisager un éventuel copilotage. Il est prévu un travail de recensement des dispositifs / actions existants afin de les présenter lors de la 1<sup>ère</sup> réunion (date non programmée) réunissant les membres et acteurs intéressés. Cette réunion permettra de définir les attendus de cette coalition, en articulation avec les démarches existantes.

## 2.2. Présentation de l'animation territoriale « solutions d'adaptation fondées sur la nature » dans le cadre du projet Life intégré ARTISAN – SUJET STRATEGIQUE DE SEANCE

Pour échanges

Piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), et financé à 60% par la Commission européenne, le projet Life ARTISAN vise à accompagner durant 8 ans la mise en œuvre des Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN) en France. Il participe à la mise en œuvre du second Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2) et du Plan Biodiversité de la France.

L'ARB Centre-Val de Loire est l'un des 29 partenaires de ce projet ambitieux.

Les 3 objectifs de ce Life, sont les suivants :

- Démontrer et valoriser le potentiel des Solutions d'adaptation fondées sur la nature ;
- Sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs sur cette thématique ;
- Accompagner et amplifier les projets de SAFN sur tout le territoire national.

Une animation dédiée est déployée dans chaque région. Portée soit par les ARB (en Ile de France, Occitanie, et Centre-Val de Loire) soit par les Directions Régionales de l'OFB, cette animation régionale porte sur un appui technique, un accompagnement de projet, et oriente vers les financements pour une meilleure mobilisation des porteurs de projets.

Pascale Larmande, animatrice régionale, est en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Les actions réalisées depuis sont les suivantes :

- Conception d'une plaquette Solutions fondées sur la nature (SFN) ;
- Premiers contacts pour accompagnement de projets ;
- Lancement des 2 coalitions « végétalisation » et « zones humides », thèmes à forts enjeux climatiques ;
- Webinaire dédié le 28/01 « Préparer son territoire au changement climatique ».

Les principaux attendus 2021 sont les suivants :

- Mise en route du pilotage régional « Club SAFN » (DREAL, DRAAF, AESN, AELB, Région, OFB, ADEME) ;
- Réalisation d'un panorama de vulnérabilité régional face au changement climatique ;
- Définition d'une stratégie régionale d'action pour les 5 ans de l'animation « Artisan » ;
- Conception de fiches descriptives d'actions pouvant être déployées
- Organisation d'une rencontre technique ou d'un second webinaire (selon possibilités sanitaires)

Pascale Larmande présente en séance ce que recouvre la notion de SAFN, et les connexions/articulations avec les différents dispositifs déployés en région.

En région Centre-Val de Loire, deux enjeux majeurs sont identifiés :

- Le changement climatique : augmentation de la fréquence des canicules, îlots de chaleurs urbains, pertes de rendements agricoles et feux de forêts.
- Le dérèglement du cycle de l'eau : crues, inondations, érosions, ruissellements, sécheresse des sols, tension sur la ressource en eau

Pour limiter ces risques, il existe des solutions fondées sur la nature. Il s'agit, selon la définition de l'UICN « d'actions visant à **protéger, gérer** de manière durable et **restaurer des écosystèmes** naturels ou modifiés **pour relever directement les défis de société** de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. »

Le LIFE ARTISAN a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des SAFN dans les territoires en :

- Démontrant et valorisant les potentiel des SAFN : 10 projets pilotes menés dans les régions
- Accompagnant et amplifiant les projets grâce à un réseau d'animateurs régionaux dédiés au déploiement d'actions SAFN et la diffusion d'outils.

Le Centre-Val de Loire ne porte pas de projet pilote, l'animatrice régionale est de ce fait référente nationale sur la thématique « Eau ».

#### Les actions à mener en région sur 5 ans :

- Déterminer un **Panorama de vulnérabilité** régionale face aux enjeux climatiques
- Développer une **stratégie de déploiement** des SAFN en région CVL
- Organiser des rencontres/**journées thématiques** autour des SAFN
- Appuyer un nombre défini de projets de SAFN chaque année
- Produire des ressources, retours d'expériences, dossiers thématiques...
- Soutenir l'intégration d'orientations favorables à la réalisation de SAFN dans les documents de planification territoriale.

Pour mener à bien ces actions en région (priorisation selon les thématiques, les territoires, les enjeux...), il a été décidé de la création d'un « Club SAFN », comité de pilotage intégrant l'OFB, la DREAL, la DRAAF, la Région, l'ADEME, les Agences de l'eau.

Un réseau plus large avec tous les acteurs régionaux « Climat » et « Biodiversité » est également animé dans le cadre de la convention ARTISAN.

#### Le travail mené s'articule avec :

- les autres missions de l'ARB :
  - Territoires Engagés pour la Nature (TEN)
  - L'animation territoriale Milieux aquatiques (CERCAT)
  - La coalition « stratégie régionale de végétalisation »
  - La coalition « zones humides – zones utiles »
  - Le Portail Biodiversité
- les actions menées par les membres de l'ARB :
  - Le programme Climat 2030 de FNE CVL
  - La Cellule « Zones humides » du Cen CVL
  - La Région : CRST, COP...

Le pilotage de ce projet par l'OFB représente un gros engagement financier : 16,7 Millions sur 8 ans. Il vise à définir des propositions très concrètes à initier dans les territoires. Il s'agit d'un enjeu fort autour de la structuration d'un réseau d'acteurs et de la création d'une dynamique territoriale.

Dans ce projet, l'objectif d'un déploiement des SAFN dans les territoires est essentiel pour l'obtention d'une importante plus-value.

L'articulation avec le collectif ARB sur certains dispositifs existants est déjà effective. Qu'il s'agisse du programme climat 2030 de FNE CVL, des travaux du Cen sur la cellule zones humides ou de la COP régionale, des échanges réguliers sont assurés pour que l'articulation et l'animation s'opèrent en bonne complémentarité.

Le panorama régional sera élaboré d'ici cet été et permettra de mieux appréhender le dispositif.

Tous les membres de l'ARB sont concernés par le sujet et peuvent participer, soit via leur partage d'expériences, soit via leurs besoins d'animation.

Comment les collectivités peuvent-elles inciter les particuliers à agir sachant que les jardins privés représentent la principale surface d'espaces verts de certaines villes ?

La cible prioritaire du Life ARTISAN sont les collectivités en termes d'adaptation des températures, notamment par le végétal en ville, les micro-forêts, les cours d'école résilientes...

Concernant la sphère privée, les actions sont plus orientées vers les entreprises qui possèdent de grandes surfaces de terrain, souvent très artificialisées et imperméabilisées (désartificialisation, création d'ilots de fraîcheurs...). ARTISAN ne propose pas d'actions en direction des habitants, si ce n'est par l'intermédiaire de la collectivité, charge à celle-ci de les démarcher (ex : révision documents de planification ou étude des niveaux d'infiltration à la parcelle pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales).

Les SAFN sont aussi un autre moyen d'aborder la préservation des milieux naturels et la restauration de leurs fonctionnalités.

Rapport « Eau secours » du CESER : <http://ceser.regioncentre.fr/files/live/sites/ceser/files/contributed/espace-public/Rapports%20et%20communications/Communication%20eau.pdf>

Mois des ZH : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/actualites/un-mois-pour-les-zones-humides>

## 3. Gestion administrative et juridique

### 3.1 Budget Primitif (BP) 2021

Délibération

Le projet de BP 2021 a été élaboré à partir des actions prévues par la feuille de route annuelle. Il est communiqué en **annexe 4** sous forme d'un tableau simplifié afin d'en faciliter la lecture.

A noter que :

- Le résultat 2020 de l'ARB est intégré à l'occasion du vote du budget supplémentaire (BS), une fois le compte de gestion et le compte administratif validés ;
- N'a pas été intégrée au BP l'éventuelle augmentation de la dotation de l'OFB – en cours de discussion – et dont l'objectif est de rééquilibrer les contributions Région/OFB.

Le BP 2021 est de 709 125,03 € en fonctionnement et 10 210,22 € en investissement.

Il a été construit sur la base des éléments suivants :

- les salaires de la directrice et de la gestionnaire administrative et comptable sont pris en charge par la Région, dans le cadre d'une convention de mise à disposition spécifique ; la mise à disposition de Catherine Bertrand prenant fin le 31/12/2021, le prochain BP 2022 devra intégrer le salaire de la direction de l'Agence ;
- les salaires de l'équipe comportent également le poste créé sur l'animation du portail de la biodiversité et le BiodivTour, qui sera effectif le 1<sup>er</sup> mars ;
- l'ARB sous-loue la moitié des locaux aux associations hébergées, ce qui occasionne un remboursement pour les loyers et charges correspondants. Il a été convenu avec les associations d'un rééquilibrage progressif entre 2021 et 2023 pour aboutir à la prise en charge par chaque association de la quote-part des espaces mutualisés en fonction de la surface de bureaux occupés – les salles de réunion restant financées uniquement par l'ARB. Cette évolution progressive prend effet dès 2021 avec une prise en compte dans le présent budget prévisionnel 2021.

#### 3.1.1. Section de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement prévues sont de 709 125,03 €** avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- Charges de personnel (310 300 €) ;
- Dépenses liées à l'hébergement mutualisé (187 400 €) ;
- Portail de la biodiversité (70 000 €) : fin de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et création/développement du site par agence en cours de désignation ;
- Prestations pour conception d'outils (10 000 €) : vidéos de témoignages d'acteurs dans le cadre du Mois de la biodiversité, infographie, valorisés sur le site internet puis sur le Portail ;
- Appui à la préparation et l'animation du séminaire interne « biodiversité et agriculture » (10 000 €) ;
- Publications, impressions (7 700 €) ;
- Frais de déplacement et dédommagements intervenants (9 000 €) ;
- Locations de salles et frais pour journées techniques (5 000 €) ;

- Dépenses courantes pour fonctionnement de l'Agence (49 700 €) : location voiture, carburant, fournitures, maintenance informatique, hébergement sites internet, téléphonie, copieur, affranchissements, cotisations CDG45-RARE-GIP Récia, formation, prix jeu concours, outil presse...);
- Dépenses imprévues (50 000 €).

Seront chiffrées quelques prestations de service complémentaires dans la perspective du vote du BS lors du conseil d'administration du 3 juin prochain.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- Conseil régional pour 265 000 € (dotation statutaire) ;
- Office français de la biodiversité pour 265 000 € (dotation statutaire) ;
- Agence de l'eau Loire Bretagne pour le poste « milieux aquatiques » pour 32 500 € ;
- Associations hébergées pour 97 500 € (loyers et charges).

### 3.1.2. Section d'investissement

**Les dépenses d'investissement prévues sont de 10 210,22 €** avec les opérations d'ordre. Il est notamment envisagé l'achat d'un écran et d'une webcam pour installation dans la salle de réunion afin de faciliter l'organisation des réunions en visioconférence.

Les recettes d'investissement proviennent des opérations d'ordre liées aux amortissements et d'un virement de la section de fonctionnement.

### 3.1.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs de l'ARB au 31/12/2020 est joint en **annexe 5**.

**Le budget primitif 2021 tel que présenté, ainsi que le tableau des effectifs de l'ARB au 01.01.2021 sont approuvés.**  
*24 voix « pour » ; 1 abstention.*

## **3.2 Projet de modification statutaire**

**Information**

Une modification des statuts est envisagée et devrait être proposée au cours du prochain conseil d'administration. Elle devrait concerner quelques révisions suite à la création de l'OFB (fusion ONCFS/AFB) et potentiellement une augmentation de la dotation statutaire de l'OFB pour la porter au même niveau que celles allouées aux autres ARB créées.

## **3.3 Ressources humaines**

### 3.3.1 Recrutement poste « animation Portail biodiversité et BiodivTour »

**Information**

Le recrutement sur ce nouveau poste créé le 26/11/2020 a été finalisé. Trois candidates ont été sélectionnées et reçues en entretien. La candidature de Marine Céleste a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars, dans la poursuite de son actuel contrat en renfort.

Afin d'offrir aux salariés de l'ARB un accès aux œuvres sociales, un tour d'horizon des offres existantes sur le marché a été réalisé : prestataires aux offres ciblées comme les tickets restaurants ou les chèques vacances, prestataires ayant un champ d'intervention plus diversifié.

La réflexion a été conduite en intégrant plusieurs critères de choix :

- Le panel des services offerts pour les agents de l'ARB, quel que soit leur situation personnelle ;
- Le besoin de suivi administratif occasionné pour l'ARB
- L'incidence financière annuelle pour l'ARB

A l'issue de cette étude, l'offre de Plurélya est apparue la plus adaptée au regard de ces critères.

Plurélya, association loi 1901, accompagne les agents de la fonction publique territoriale depuis 1966 et propose une des formules clés en main pour tous les moments de la vie (prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, famille, scolarité).

La formule retenue est celle offrant le maximum de prise en charge des allocations/chèques proposés aux salariés, soit une cotisation de 299 €/an et par agent.

**Il vous est proposé d'approuver l'adhésion de l'ARB à Plurélya, permettant aux salariés de l'Agence de bénéficier des prestations proposées. Les dépenses afférentes seront inscrites au budget de l'ARB.**

**L'adhésion à l'organisme Plurélya permettant aux salariés de l'ARB de bénéficier des prestations proposées, et l'inscription des dépenses afférentes au budget de l'ARB, sont approuvés à l'unanimité. La Présidente est autorisée à signer tous les actes relatifs à cette adhésion. 25 voix « pour ».**

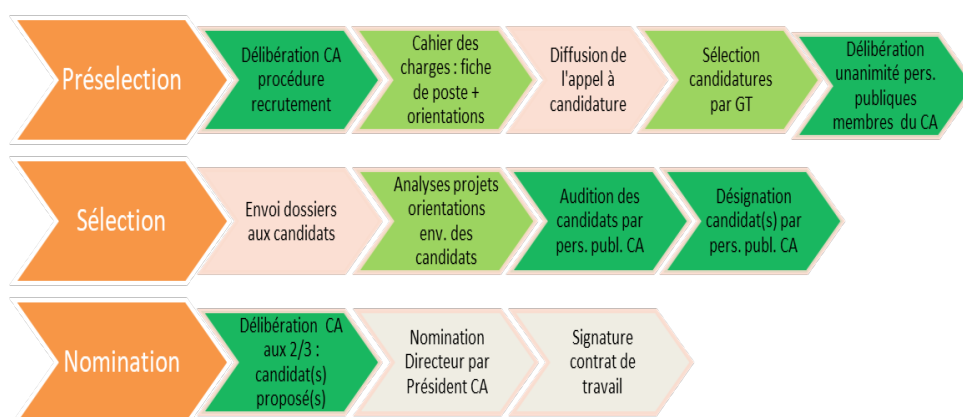
3.3.3 Procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB en 2021

Comme annoncé lors du dernier CA, la procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB doit être engagée conformément à la réglementation s'appliquant aux EPCE (articles L. 1431-5 et R. 1431-10 du CGCT).

Pour ce faire 2 délibérations distinctes sont à prendre :

- La validation de la procédure, du calendrier correspondant, et la désignation du mandataire qui s'assurera du bon déroulement de la démarche (publication du poste, réception des candidatures...)
- La validation de la fiche de poste pour publication dans la foulée du présent CA

Les documents afférents à cette procédure ont été envoyés à part du mémo pour garantir une mise en concurrence effective des candidats, Catherine Bertrand ayant indiqué souhaiter candidater.



16 février	Délibération du CA engageant la procédure, validant la fiche de poste, et désignant un mandataire commun qui suivra la procédure
Dans la foulée du CA	Publication de la fiche de poste
2 avril 2021	Limite de réception des candidatures (durée de publication : 1,5 mois)
Courant avril/mai	Examen des candidatures par le groupe de travail pour détermination de la liste des candidats retenus pour l'entretien
3 juin	Délibération à l'unanimité des personnes publiques du CA sur la liste des candidats retenus pour l'entretien
7 juin	Envoi de l'addendum à la fiche de poste aux candidats retenus, pour remise d'un projet d'orientations environnementales détaillé
7 juillet	Réception des projets d'orientations environnementales des candidats
Mi-juillet	Analyse des projets d'orientation par le groupe technique
Début septembre	Entretiens des candidats
21 septembre	Délibération du CA au 2/3 de ses membres sur le/les candidats sélectionnés
1er octobre	Information du candidat retenu
1 <sup>er</sup> janvier 2022	Prise de fonction

**La procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB est approuvée telle que présentée : appel à candidature pour le poste de directeur, approbation de la fiche de poste et désignation de la Région Centre-Val de Loire comme mandataire des personnes siégeant au conseil d'administration.**  
*24 voix « pour » ; 1 abstention.*

## 4. Questions diverses

- Dates prochaines réunions du conseil d'administration de l'ARB :
  - o Jeudi **3 juin** à 14h,
  - o Mardi **21 septembre** à 14h,
  - o Jeudi **9 décembre** à 14h.
- Dates COTECH
  - o Jeudi **1<sup>er</sup> avril**, 9h30
  - o Jeudi **17 juin**, 9h30
  - o Jeudi **21 octobre**, 9h30
- Date séminaire interne « biodiversité et agriculture » : **23 avril**, journée entière
- Information sur les démarches relatives à l'hébergement mutualisé